

LUNDI 14 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech situé au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire.

SONT PRÉSENTS: Monsieur Harold Poisson, maire
Madame Cynthia St-Pierre, conseillère
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Monsieur Jean-Philippe Bouffard conseiller

SONT ABSENTS : Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
Madame Alexandra Champagne, conseillère
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

9171-0725

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : *19.1 Mandat à la firme DHC avocats – Avis juridique et 19.2 Autorisation signature de l'entente à intervenir* et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 9 juin 2025.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2025 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

9172-0725

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et qu'il soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juin 2025 tels que déposés au montant total de 238 444.91\$.

9173-0725

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier 2024.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement.

9174-0725

QUE le rapport du maire sur les faits du rapport financier 2024 soit accepté tel que déposé.

QUE ledit rapport sera publié sur le site internet de la municipalité ainsi que dans le journal l'Écho, en vertu du Code municipal art.176.2.2.

ADOPTÉE

Rapport de l'inspecteur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

ADOPTÉE

9175-0725

Autorisation – Embauche du personnel de déneigement pour la saison 2025-2026.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que le directeur général soit autorisé à engager le personnel manquant pour l'entretien des chemins en hiver, entre autres Monsieur Maxime Pelletier et Madame Laurie Bergeron.

ADOPTÉE

9176-0725

Dépôt du rapport d'évaluation des bâtiments municipaux aux fins d'assurances.

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport d'évaluation rédigé par Immovex évaluateurs agréés. Ce rapport détermine les coûts de remplacement à neuf des immeubles appartenant à la Municipalité de Saint-Rosaire.

9177-0725

Schéma de couverture de risques – Adoption du rapport annuel d'activités 2024.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009 ;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire approuve le rapport annuel d'activités 2024 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

9178-0725

Résolution d'intérêt – Étude d'opportunité de mise en commun des services incendie.

CONSIDÉRANT les enjeux actuels en matière de service de sécurité incendie, notamment le manque de pompiers à temps partiel, l'achat d'équipements spécialisés coûteux et les nombreux paramètres déterminés par le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec;

9179-0725

CONSIDÉRANT QUE, pour y faire face, les directeurs des services en sécurité incendie (SSI) de la Régie des Chutes et de la Régie Intermunicipale Incentraide sont en faveur d'une étude de mise en commun des services incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs avantages à la mise en commun des services tel que l'amélioration de la formation des pompiers, une meilleure coordination des interventions, une réduction des coûts et une protection efficace;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) offre de l'aide financière dans le sous-volet Coopération intermunicipale pour la réalisation d'une étude d'opportunité analysant la possibilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville et les municipalités de Maddington-Falls, Saint-Louis-de-Blandford et Saint-Rosaire ainsi que la Régie des Chutes et la Régie intermunicipale Incentraide désirent présenter un projet de Mise en commun des services incendie dans le cadre du volet 4– Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire s'engage à participer au projet de mise en commun des services incendie;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- **Le conseil nomme la Ville de Daveluyville**, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne le directeur général Marc Lavigne pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Offre de service – Étude environnementale pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite mettre en place un système de traitement des eaux usées domestiques pour le futur bâtiment de la station de pompage du nouveau puits municipal ;

9180-0725

CONSIDÉRANT qu'une étude environnementale est requise en fonction des exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu d'accepter l'offre de service de Innéo environnement au montant de 2 800 \$ (taxes en sus) pour la réalisation d'une étude environnementale en lien avec la mise en place d'un système de traitement des eaux usées domestiques.

ADOPTÉE

Demande au gouvernement relativement à la prise en charge des plastiques agricoles.

CONSIDÉRANT QU'AgriRÉCUP est, depuis 2023, le seul organisme reconnu par le gouvernement pour assurer la gestion et la valorisation des plastiques agricoles réglementés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* (RRVPE) (rlrq, c. q-2, r. 40.1) ;

9181-0725

CONSIDÉRANT QU’AgriRÉCUP ne reçoit pas le financement attendu puisque les écofrais que doivent payer les fabricants de plastiques agricoles à AgriRÉCUP ne sont pas collectés en totalité, amputant ainsi le budget d’opération de l’organisme et entraînant des contraintes financières importantes ;

CONSIDÉRANT QU’un programme régional de collecte à la ferme des plastiques agricoles a été mis en place dans la MRC d’Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte ne peut pas être offerte dans toutes les municipalités qui nécessitent ce service en raison de la capacité limitée d’AgriRÉCUP de recevoir la matière, principalement en raison du manque de ressources financières pour procéder au traitement des plastiques agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le manque de financement d’AgriRÉCUP nuit considérablement au déploiement et à l’efficacité des collectes à la ferme sur le territoire de la MRC d’Arthabaska ;

Pour ces motifs il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre,

QUE la municipalité de Saint-Rosaire demande au Gouvernement du Québec de prélever les écofrais auprès des fabricants de plastiques agricoles et finance de manière adéquate AgriRÉCUP afin de rendre possible le recyclage efficace des plastiques agricoles;

QUE le Gouvernement du Québec soit également invité à exercer les sanctions pécuniaires prévues à son règlement pour les fabricants qui ne se conforment pas aux obligations qui en découlent;

QUE soit aussi rendue obligatoire l’indication sur les factures des plastiques agricoles si les écofrais sont inclus dans le prix afin que les producteurs agricoles soient en mesure de savoir si ces frais leur sont facturés ou non;

QUE le présent engagement soit acheminé aux personnes suivantes : Mme Stéphanie Allard, responsable du bureau Richmond-Arthabaska, M. Sébastien Schneeberger, Député de Drummond-Bois-Francis, à M. Benoît Charrette, à M. Donald Martel, Député de Nicolet-Bécancour, ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à M. Francis Gauthier, coordonnateur principal chez AgriRÉCUP, UPA (Victoriaville et ses environs et Bois-Francis).

ADOPTÉE

Octroi du contrat de resurfaçage et de pulvérisation.

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public lancé par la Municipalité de Saint-Rosaire pour les travaux de resurfaçage et de pulvérisations dans le cadre du projet « Travaux d’infrastructure 2025 » ;

9182-0725

CONSIDÉRANT l’ouverture des soumissions qui a eu lieu le jeudi 10 juillet 2025 à 11h;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été déposée par Groupe Colas Québec Inc., au montant de 395 309,34 \$ taxes incluses ;

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (incluant les taxes)
Construction & Pavage Portneuf Inc.	424 364.80 \$
Pavage Veilleux (1990) Inc.	457 501.21 \$
Pavage Centre Sud, division d’Eurovia Québec construction	417 783.51 \$

Construction et Pavage Boisvert	469 938.47 \$
Groupe Colas Québec Inc.	395 309.34 \$
Smith Asphalte Inc.	528 973.53 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que le conseil municipal :

- Octroie le contrat de resurfaçage et de pulvérisation à Groupe Colas Québec Inc., pour un montant total de 395 309.34\$ taxes incluses.
- Autorise le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

Adoption de la politique MADA et plan d’action 2025-2028.

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la résolution numéro 8775-0923, adoptée lors de la séance du conseil du 11 septembre 2023, la municipalité a convenu de participer à la démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC d’Arthabaska, avec 15 autres municipalités;

9183-0725

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rosaire est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés depuis mai 2024, à la suite de la réponse positive du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux reçu le 28 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la résolution numéro 8937-0524, adoptée à la séance du conseil du 13 mai 2024, la municipalité de Saint-Rosaire a autorisé la création d’un comité local MADA dans le cadre de la démarche;

CONSIDÉRANT QU’un sondage a été distribuée en septembre 2024 et qu’une consultation citoyenne a eu lieu le 10 novembre 2024 dans la municipalité et que les données ont été recueillies et analysées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s’engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité local MADA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que

QUE ce conseil adopte la Politique MADA 2025-2028 de la municipalité de Saint-Rosaire et son plan d’action;

QUE le directeur général et la chargée de projet soient autorisés au nom de la municipalité de Saint-Rosaire, à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente résolution;

QUE la Politique MADA de la municipalité sera lancée et dévoilée le 7 septembre 2025 à la population.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Fonds pour l’accessibilité – Demande de financement.

ATTENDU QUE le Fonds pour l’accessibilité (FA) est un programme permettant aux organismes de demander des subventions afin de rendre leurs installations ou leurs sites plus accessibles aux personnes en situation de handicap;

9184-0725

ATTENDU QUE Mlle Anne Petetin, résidant à Saint-Rosaire a été reconnue comme jeune leader en matière d’accessibilité par Emploi et Développement social Canada;

ATTENDU QUE comme première observation, Mlle Petetin a remarqué que le comptoir de réception au bureau municipal n’est pas adéquat pour les gens ayant une limitation physique;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite améliorer l’accessibilité de ses infrastructures pour offrir un meilleur service à l’ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu

QUE la Municipalité autorise le dépôt d’une demande de subvention au Fonds pour l’accessibilité (FA) pour un montant maximal de 12 000\$;

QUE cette subvention servira à financer l’aménagement d’un poste d’accueil mieux adapté;

QUE Mme Nancy Boivin chargée de projet soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

ADOPTÉE

Mandat à la firme DHC avocats – Avis juridique.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conclure une entente concernant l’exploitation du site d’enfouissement situé sur son territoire;

9185-0725

ATTENDU QUE la complexité juridique de l’entente nécessite un avis professionnel afin de protéger les intérêts de la Municipalité;

ATTENDU QUE la firme d’avocats DHC Avocats possède l’expertise nécessaire en droit municipal et contractuel pour accompagner la Municipalité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu :

QUE la Municipalité mandate la firme DHC Avocats afin de fournir un accompagnement juridique dans la rédaction finale de ladite entente.

ADOPTÉE

Autorisation signature de l’entente avec le futur acquéreur du site d’enfouissement.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire conclure une entente avec le futur acquéreur du site d’enfouissement situé à Saint-Rosaire;

9186-0725

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu d’autoriser le Maire et le directeur général à signer ladite entente avec le futur acquéreur du site d’enfouissement, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Levée de la séance.

Le conseiller Éric Bergeron propose, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre de lever la séance à 19h27.

9187-0725

ADOPTÉE

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
Greffière-trésorière